



*Nous avons transmis la foi, l'espoir et l'amour du Seigneur à nos jeunes et aux natifs d'Occident...  
Mais nous ne pouvons vivre que parce que nos racines demeurent dans la Sainte Russie.*  
Métropolitaine Antoine de Souroge

# **B M E C T E** ENSEMBLE

La lettre de l'OLTR annexe au N°4 juillet 2005

**Jusqu' à présent nous avons surtout été informé des évènements de Biarritz par les communiqués de l'Archevêché. Nous publions aujourd'hui un courrier des lecteurs exceptionnel par sa taille, qui concerne ce sujet douloureux pour tous. Il montre que la lecture de ces évènements peut largement varier en fonction de la source dont elle émane. Nous laissons nos lecteurs juger par eux-mêmes.**

**Cependant nous ne pouvons pas ne pas être inquiets des conséquences du procès intenté par le père Alexis (Struve) au père Georges (Monjoch) et l'association culturelle russe de Biarritz. L'OLTR a toujours mis en garde ceux qui ont pris la lourde décision de porter une affaire interne à l'Eglise devant les juridictions de la République laïque. Nous persistons à penser que les conséquences de ce procès seront désastreuses pour tous. Nos évêques risquent d'être dénigrés, ils pourraient être cités à la barre, leur probité risque d'être mise en doute. Par delà, et c'est encore plus grave, c'est l'ensemble de l'orthodoxie qui pâtira de ce déballage judiciaire dont les grands absents seront la charité et le pardon chrétiens. Nous appelons une fois de plus, à l'arrêt des hostilités fratricides, à Biarritz et ailleurs. Nous avons besoin d'unité comme d'air frais. De grâce, ouvrons grands nos cœurs, afin que l'amour de Dieu en chasse le poison de l'orgueil.**

**BMECTE**

## **Courrier des lecteurs**

Monsieur le rédacteur de *Vmeste*,

Nous avons eu la tristesse de lire et de voir de nombreuses inexactitudes sinon de manipulations voir de mensonges sur ce qui s'est passé à Biarritz. Nous nous sommes livrés à un travail de recherche le plus objectif possible et vous prions de trouver ci joint le résultat de notre travail (les faits et documents cités sont faciles à vérifier et contrôler).

Vous serait-il possible de publier notre synthèse, malgré sa longueur ? Nous avons souhaité être complets, afin que la vérité soit connue de vos lecteurs.

Merci,

Le conseil paroissial de l'Association Culturelle Orthodoxe Russe de Biarritz

**Signé : Nina Bondarenko, Ludmilla Moskvicheva (trésorier du CP), Hélène Alexandrova (membre du CP), Anna Soullignac (secrétaire du CP), Galina Furet (marguiller).**

### **Voici la réalité sur ce qui s'est passé à Biarritz**

Lorsque S.Em. l'archevêque Serge a nommé, en décembre 2000, le père Georges Monjoch à Biarritz celui ci a trouvé une paroisse spirituellement sinistrée. Depuis le décès du père Jean Baïkov s'y étaient succédés les pères Jean Vesel, Dimitri Pétronis, André Fortounatto et Anatole Rakovitch. Seuls les deux premiers avaient reçu une

affectation considérée comme permanente - mais qui n'a pas tenu - les autres n'ont assuré qu'un service provisoire et ponctuel en sus de leurs obligations précédentes et habituelles.

Le père Georges a été assez rapidement apprécié, et des lettres d'éloges sont parvenues à S.Em. l'archevêque Serge.

Puis quelques paroissiens sont rentrés en conflit avec le père Georges car la recherche active de fonds, effectuée par ce dernier, pour financer la restauration de l'église, qui en avait grand besoin, ne s'est pas révélée du goût de certains. Cela bien que cette recherche se faisait avec l'accord et la bénédiction de Mgr. Serge. Ces problèmes n'ont pas empêché que lors d'une visite de S.Em. l'archevêque Gabriel (successeur de S.Em. Mgr. Serge ) à Biarritz en octobre 2003 l'unanimité du Conseil paroissial ne tarit pas d'éloges sur le père Georges et réclama qu'il reçoive le titre officiel de recteur. Le Conseil paroissial confirma sa demande par écrit le 12 novembre 2003. Et le 17 novembre 2003 Mgr. Gabriel émettait un décret nommant le père Georges recteur de la paroisse de Biarritz.

Le 25 octobre 2003 le Conseil Paroissial, de l'époque, écrivit (procédure inhabituelle) au père Georges, président de l'Association culturelle orthodoxe russe de Biarritz pour lui demander de faire modifier les statuts de l'association par une Assemblée générale extraordinaire à convoquer. Puis, le trésorier de l'époque, de la paroisse écrivit à "son ami d'enfance" Mgr. Gabriel pour "dénoncer " les fonds trouvés par le père Georges pour la restauration de l'église. Dans cette dénonciation il accusait également le trésorier de l'Archevêché de complicité, d'actions financières douteuses et plus en liaison avec le versement de ces fonds. Le père Georges apparaissait dans cette dénonciation au moins comme complice. Ce trésorier de la paroisse dût reconnaître plus tard dans sa lettre du 29 avril 2004 à Mgr. Gabriel qu'il s'agissait d'une pitoyable calomnie. Mais l'initiative de cette personne et de quelques uns de ses amis marquait le véritable début d'une guerre de cette minorité contre le père Georges. L'échec de cette calomnie ne fit qu'accentuer l'animosité de ce groupe.

Le 1er novembre 2004 une réunion pastorale est rassemblée à Paris par Mgr. Gabriel sur le thème de la tradition russe. Le père Georges y fit une intervention très directe en faveur de la tradition russe. Son ton et ses arguments déplurent au point qu'il se fit couper la parole par Mgr. Gabriel. Ce fut probablement la finalisation de sa condamnation car ayant montré clairement son attachement à cette tradition il se mettait *de facto* dans la catégorie à sanctionner après le père Wladimir Yagello à Nice, le père Emmanuel Bachev à Toulouse qui avaient été éliminés sans oser réagir ni se défendre.

Courant novembre 2004 une pierre de la coupole de l'église tomba aux pieds d'une employée de la mairie de Biarritz au cours d'une visite. Elle en rendit compte au maire ( l'église est un lieu public et la mairie est attentive à la sécurité des gens ) qui fit convoquer le père Georges pour qu'il fasse faire tous les examens par un architecte et qu'il prenne d'urgence les dispositions pour assurer la sécurité. Le dimanche 21 novembre 2004, après la liturgie, le père Georges en parla aux membres du Conseil paroissial présents ( il y eu des témoins ) et leur dit que suite à cette chute de pierre, de la position de la Mairie et aussi de la demande écrite de modifications de statuts il réunirait le Conseil paroissial le 5 décembre afin de convoquer une Assemblée générale extraordinaire, pour le 26 décembre. Plus tard, devant l'évolution des choses certains des témoins de cette

conversation attestèrent avoir entendu les propos tenus par le père Georges aux membres présents du Conseil.

Le dimanche suivant le 28 novembre le groupe anti-père Georges l'agressa dans l'église et tint devant témoins des propos humiliants à son égard. Ces propos prononcés à la cantonade ont été entendus par plusieurs fidèles qui ont été indignés au point d'écrire au père Georges pour lui faire part de leur indignation et de leur soutien.

Le 29 novembre 2004 au soir S.Em. l'archevêque Gabriel a appelé le père Georges au téléphone. La conversation privée n'eut pas de témoins mais les récits par les deux interlocuteurs diffèrent.

Mgr. Gabriel aurait dit à différentes personnes que le père Georges lui aurait annoncé avoir le cancer des poumons. Mgr. Gabriel aurait précisé à ses interlocuteurs qu'il avait cru à la maladie du père Georges et avait alors de suite décidé de lui demander sa démission sans penser aux conséquences pour un mourant, père de deux enfants. (Perte de toute ressources et perte du logement au début de l'hiver.)

Le père Georges, lui, affirme que Mgr. Gabriel l'a appelé pour exiger simplement sa démission. Que lui, père Georges, estomaqué, n'a pas répondu au cours de la conversation téléphonique mais qu'il a écrit le lendemain matin, le 30 novembre 2004 donc, à Mgr. Gabriel pour lui exprimer toute ses réserves sur une exigence qu'il estimait injustifiée et non fondée.

De plus en plus perturbé (pressions de la mairie, allusions sur ses responsabilités de président en cas d'accident, exigence surprise de Mgr. Gabriel, demande de modifications de statuts, l'attitude anormale de certains membres du Conseil paroissial) le père Georges s'est confirmé dans la nécessité de se tourner vers ceux qui le soutenaient depuis plus de quatre ans - les fidèles de la paroisse.

Le 1er décembre 2004, il les convoquait, comme le prévoient les statuts de l'association et comme il en avait parlé aux membres du Conseil le 21 novembre, en Assemblée générale extraordinaire, pour le 26 décembre 2004.

Quelques jours plus tard le père Georges recevait une lettre de Mgr. Gabriel, datée du 1er décembre, donnant une raison à l'exigence confirmée de démission. C'est pour "des raisons de santé". L'exigence n'est accompagnée d'aucun des apaisements que l'on prodigue à une personne que l'on croit très gravement malade mais est assortie de l'interdiction de réunir ses fidèles. ( Comme cela arrive lors de certains contrôles judiciaires ). Le père Georges, de plus en plus inquiet et perturbé commençant à douter de sa santé se rend le 4 décembre chez son médecin qui le trouve "apte au travail". Inquiet pour sa famille et son avenir, le père Georges consulte une assistante sociale qui lui recommande de s'adresser à un avocat.

Le 5 décembre, quatre membres du Conseil paroissial, ceux qui l'avaient insultés dans l'église le 28 novembre tiennent "le" Conseil paroissial que lui père Georges avait annoncé le 21 novembre. Ils le tiennent dans les locaux paroissiaux mais en interdisent l'accès au père Georges qui est le président de l'association. Le père Georges est littéralement mis dehors de la salle en violation des règles statutaires et du respect dû à sa fonction et situation de prêtre.

A l'issue de leur délibérations illégales les quatre membres du Conseil exigent du père Georges qu'il signe une lettre annulant la convocation de l'Assemblée générale de la paroisse. (Convocation dont ils reconnaissent par là la légalité et la validité). Le père Georges refuse de signer la lettre qui lui fut ainsi présentée.

Le 6 décembre l'avocate que le père Georges finit par consulter écrit directement à Mgr. Gabriel pour exprimer sa surprise et lui rappeler les règles régissant les associations et le droit du travail en France.

Le même jour le père Georges reçoit la visite de la DST (Direction de la sécurité du territoire) suite à une dénonciation !!!

Le 8 décembre, le père Georges écrit aux membres du Conseil Paroissial qui ont tenu la réunion du 5 décembre pour leur confirmer l'irrégularité de la réunion qu'ils ont improprement baptisé de réunion du Conseil paroissial.

Le 8 décembre, Mgr. Gabriel qui a reçu la lettre de l'avocate écrit au père Georges et à tous les paroissiens de Biarritz en modifiant la tonalité de sa lettre du 1er décembre 2004 au père Georges. Il écrit que dans sa lettre du 1<sup>er</sup> décembre il voulait "juste demander" une "confirmation écrite" au père Georges de son "désir de démissionner" et pour le soulager de ne pas réunir les fidèles. Mgr. Gabriel annonce aussi vouloir tenir lui même ( au nom de quels statuts et pouvoirs dans une association dont il n'est pas membre ? ) une Assemblée générale le 9 janvier 2005.

Le 9 décembre 2004 le maire de Biarritz met le Président de l'association culturelle, le père Georges, en demeure de prendre les dispositions pour assurer la sécurité dans l'église. La commission de sécurité de la mairie met le père Georges en contact avec un huissier afin qu'il pose des scellés interdisant tout accès à la zone dangereuse.

Du 6 au 12 décembre se succèdent auprès du père Georges des paroissiens indignés, ayant assistés le 28 novembre aux débordements, contre lui, de quelques membres du Conseil paroissial . En particulier, indignation contre l'un d'entre eux qui était paraît-il ( et pas la première fois ) en état d'ébriété. Des lettres exigent la démission de ces membres.

Le 16 décembre Mgr. Gabriel change de ton. Il signe des décrets disant qu'à partir du 11 décembre (pourquoi ce décalage dans le temps ?) :

- le père Georges est relevé de ses fonctions de recteur (ce qui est en contravention avec l'article 46-2 des statuts de l'Archevêché) ;
- le père Georges est provisoirement interdit pour "irrévérence" ;
- Mgr. Gabriel s'auto-nomme recteur de la paroisse de Biarritz (ce qui est en contravention avec l'article 48 des statuts de l'Archevêché) ;
- Il nomme le père Eugène Czapiuk représentant épiscopal, à titre exceptionnel, à Biarritz.

Le 19 décembre le père Eugène vient à Biarritz. Le père Georges lui dégage des locaux dans les étages inférieurs du bâtiment afin qu'il puisse célébrer (en présence de six personnes)! Le père Eugène annonce le report de l'Assemblée du 26 décembre (ce qui ne correspond à aucun pouvoir statutaire ou législatif de sa part).

Le 26 décembre 2004, date correspondant à la convocation écrite par le père Georges pour l'Assemblée générale de la paroisse, les membres de l'association commencent à se rassembler et à signer la feuille de présence. Ils voient arriver le père Job (Getcha), dépêché par Mgr. Gabriel et accompagné de quelques personnes venues de Paris avec lui, ainsi que des opposants du Conseil paroissial. Cette minorité agissante a manifestement pour mission d'empêcher la tenue de l'Assemblée générale de l'association. Il s'ensuit du tumulte et un début de scandale. Ne pouvant se faire entendre, le père Georges fait, en désespoir de cause, appel à la police pour ramener le calme. La police arrive constate les faits, dénombre les perturbateurs et les expulse.

L'Assemblée peut se tenir en présence d'un avocat invité à la demande d'un certain nombre de membres, pour répondre aux questions de droit concernant les modifications de statuts à l'ordre du jour, et contrôler le respect des procédures légales.

Cette assemblée, après avoir écouté les exposés à l'ordre du jour et demandé des explications à l'avocat décida, de voter sur les points suivants :

- soutien et confiance au père Georges qui est confirmé dans sa position de Président ;
- décisions sur la sécurité ;
- refus des modifications de statuts.

Et, en conséquence directe avec ces points et les évènements :

- révocation des membres du Conseil Paroissial (pour leur conduite) ;
- décision de quitter l'Archevêché de Mgr. Gabriel et de demander l'acceptation de la paroisse dans le Patriarcat de Moscou.

Ces points furent votés par 59 voix sur 61 exprimées, sachant qu'aucun des membres du Conseil paroissial, opposés au père Georges, ne sont venus à l'Assemblée, bien qu'ils y ont été tous régulièrement convoqués.

Le père Georges fut chargé d'exécuter les décisions. Un compte rendu fut rédigé et signé, par les membres du bureau. Le compte rendu fut déposé à la Préfecture qui en donna le récépissé prévu par la loi, et le père Georges faxa le même jour la demande de la paroisse au patriarche de Moscou qui répondit par fax qu'il accédait favorablement à la demande de la paroisse et du père Georges.

Le 29 décembre 2004, l'archevêque de Chersonèse, sous la signature de Mgr Innocent publia les documents d'application de la décision patriarcale concernant l'incardination de la paroisse de Biarritz dans l'Archevêché de Chersonèse et nommant le père Georges recteur de cette paroisse. ( Le 2 janvier 2005 Mgr Innocent, assisté du père Georges, célébrait lui même à Biarritz. )

Le 30 décembre 2004, quatre jours après l'acceptation de la paroisse de Biarritz dans le patriarcat de Moscou, Mgr Gabriel signait un décret nommant le père Alexis Struve recteur d'une paroisse qui n'était plus dans sa juridiction.

Le 6 janvier 2005 (cachet de la poste) Mgr. Gabriel envoyait au père Georges (qui n'était plus dans sa juridiction)

un décret (le 65 bis-04 daté du 27 décembre 2004) pour lui dire :

- vous êtes définitivement interdit (ce qui est en contravention avec les articles 58 et 92 des statuts de l'Archevêché) ;
- vous êtes convoqué devant le tribunal ecclésiastique de l'Archevêché qui se tiendra le 18 janvier 2005.

Ce document, cosigné par Michel Sollogoub, secrétaire du Conseil de l'Archevêché, n'empêchera pas ce dernier d'affirmer péremptoirement le 19 février 2005, à la réunion des recteurs et marguilliers de la région parisienne, que le père Georges Monjoch n'a pas été interdit définitivement avant la tenue du tribunal ecclésiastique. (Voir le compte rendu de cette réunion.)

Le 9 janvier, Mgr. Gabriel, le père Job (Getcha) et le père Alexis (Struve), accompagnés de plusieurs personnes de Paris, concélébraient une liturgie dans la Chapelle impériale (catholique), à Biarritz. Cette célébration provoquait l'indignation du maire de Biarritz (sa lettre du 14 janvier) qui avait interdit l'usage de cette chapelle lors de la réunion avec le père Alexis, le 30 décembre, à la Mairie.

Le 10 janvier, le père Alexis (Struve) écrivait au père Georges une lettre recommandée sur le papier à lettre de la paroisse de Biarritz (8 avenue de l'Impératrice), pour lui dire:

- nous sommes contraints de mettre un terme à notre collaboration et cesserons de vous rétribuer ;
- nous vous demandons de libérer le logement mis à votre disposition ;
- nous vous demandons de restituer tous les biens de l'association (!).

Le 18 janvier, l'avocate du père Georges répondait à cette lettre en mettant le père Alexis en garde contre l'usurpation de titres, de papier à lettre à en tête ce qui pourrait être qualifié dans certaines conditions d'escroquerie et entraîner des poursuites judiciaires civiles et pénales.

Le 21 janvier 2005, le père Alexis et sept de ses amis assignaient le père Georges et l'Association culturelle devant les tribunaux civils. L'assignation stipulait que : **« Monsieur Alexis Struve (comme il s'est désigné lui même) assignait le père Georges Monjoch ».**

Sans attendre l'instruction et l'aboutissement de cette procédure les mêmes lançaient, le 28 février 2005, une deuxième assignation demandant la désignation d'un administrateur judiciaire à la tête de la paroisse de Biarritz.

Depuis la justice suit son cours et les orthodoxes se posent de nombreuses questions :

- Pourquoi l'Archevêché et Mgr. Gabriel ont-ils toujours occulté le "geste" du père Georges Monjoch ? En effet dans sa recherche de fonds pour la restauration de l'église de Biarritz le père Georges s'était tourné vers des mécènes russes ( ce qui lui a valu les diffamations de l'ancien trésorier). Ses relations eurent une retombée imprévue sous la forme d'une église en bois qui fut donnée en cadeau au père Georges, par des donateurs russes. N'ayant pas de besoin local, le père Georges en parla

naturellement à sa hiérarchie et à la suggestion ou demande de celle-ci en fit cadeau, oui cadeau !, à la paroisse de Nantes qui disposait d'un terrain, voulait une église et n'avait pas de fonds pour la construire. Si le père Georges ne s'est jamais vanté de sa générosité les receveurs (Archevêché et autres) ont occulté ce geste et, apparemment, n'en ont pas été très reconnaissants.

- Pourquoi l'Archevêché, Mgr. Gabriel et le père Alexis (Struve) ne se sont-ils jamais interrogés (malgré leur abondante communication sur Biarritz) sur la répartition des fidèles ? Moins de dix suivent le père Alexis et plus de cinquante soutiennent le père Georges.
- Pourquoi l'Archevêché n'a t il pas privilégié les instances de conciliation orthodoxes et spirituelles existantes en France et ailleurs et s'est tout de suite précipité sur les tribunaux laïcs ? Cela, alors que c'est contraire à toute les règles de l'Eglise orthodoxe. La présence du père Alexis dans un cabinet ministériel n'a t elle pas donné un espoir particulier qui a justifié cette précipitation si peu ecclésiale et indigne d'un membre du clergé ?
- Est il vrai que le père Alexis (Struve) a réussi à faire intervenir un membre du gouvernement de la France dans les affaires de l'Eglise ?
- Mgr. Gabriel et le père Alexis (Struve) ont apparemment estimé qu'un administrateur judiciaire laïc et selon toute vraisemblance d'une autre religion (juif, catholique protestant, etc.), ne connaissant donc pas l'orthodoxie, générerait mieux une paroisse mieux qu'un prêtre orthodoxe, apprécié de la grande majorité des fidèles ?
- Comment "Monsieur Alexis Struve" a t il pu écrire dans son assignation que la présence du Patriarcat de Moscou à Biarritz "mettait en péril le culte orthodoxe" ?
- Comment Mgr. Gabriel, inspiré probablement par le jugement de Salomon, a-t-il pu demander au tribunal de partager l'église de Biarritz en deux, pour des célébrations alternées des deux juridictions ? Comment n'a t il pas vu qu'il s'agissait là non seulement de reconnaissance de la division mais du renforcement de cette division. ? Pourquoi chercher à imposer la division par voie judiciaire et ne pas chercher la conciliation par les voies de l'Eglise ?
- Comment le père Alexis (Struve) a t il pu écrire que l'église où célébrait le père Georges était interdite aux fidèles orthodoxes ? Alors qu'en vérité n'importe qui peut y rentrer et prier librement. Ce que font d'ailleurs nombres d'orthodoxes ou non, à Biarritz .
- Pourquoi Mgr. Gabriel, dans ses communications multiples sur "l'affaire de Biarritz", a-t-il pu truffer sa démonstration, par exemple dans sa note du 18 février 2005, de

tant d'inexactitudes ne serait-ce que sur le plan  
les dates des documents qu'il cite ?

De nombreuses autres questions brûlent les lèvres des  
fidèles orthodoxes de Biarritz et, nous l'espérons, d'ailleurs.  
Mais les énumérer toutes, prendrait trop de place. .

**Mais pourquoi tant de mensonges et de  
manœuvres au sein de l'Eglise ?**

**Voilà la première et la grande question que tout  
orthodoxe devrait se poser, dans la douleur.**

**Le Conseil Paroissial de l'Association Culturelle  
Orthodoxe Russe de Biarritz, juin 2005**